

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET FORÊT (7.1)

L'an deux mille vingt-trois, le 06 mars à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **27 février 2023**
Date d'affichage de la convocation : **27 février 2023**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames ASSENARE, CETTIER, COSSARD, DA SILVA DIAMANTINO, GIET, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, LEVITRE, ROBBEZ, SIGAUD, MAZET, JUILLARD (conseillers).

Pouvoirs :

Mme ZELLER donne pouvoir à Mme GILLET,
Mme MARTINOD donne pouvoir à M. DUNAND,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,
M. PELLETIER donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,
M. MOLINAS donne pouvoir à M. MAZET,
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. DESAY,
M. DANGUY donne pouvoir à M. CADOUX,
M. DUBOUT donne pouvoir à M. JUILLARD,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT

Le conseil municipal,

VU le compte administratif 2022,

VU la note de synthèse,

VU le compte-rendu de la commission Finances et Intercommunalité du 22 février 2023,

CONSIDÉRANT la situation financière du budget forêt,

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur le maire de reporter une partie de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2022 du budget forêt, en section d'investissement pour un montant de 47 689,69 €, le solde de 126 289,58 € étant inscrit en report antérieur de la section de fonctionnement,

.../...

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'affecter la somme de 47 689,69 € en section d'investissement du budget primitif 2023 (Bois), article 1068,
- **DÉCIDE** d'inscrire le solde du résultat de fonctionnement 2022, à savoir 126 289,58 € au compte 002 (excédent antérieur de la section de fonctionnement) du budget primitif 2023 (Bois).

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le

ID : 001-210101739-20230308-2023_021_DEL-DE



La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 08 mars 2023.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 09 mars 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 09 mars 2023.